

Jean de Gourmont

**HISTOIRE GENEALOGIQUE
DE LA FAMILLE
DE GOURMONT**



Chez l'auteur

Jean de Gourmont
Rue des Acacias
Cidex C 14
VILLONS LES BUISSONS
14610 Thaon

SOMMAIRE

Sources Manuscrites, p.3

Sources Imprimées, p.5

Les origines de la Famille de Gourmont, par Michel Le Pesant,
Conservateur aux Archives Nationales, p.9

Les Gourmont dans les recherches de noblesse, p.19

Généalogie:

- Premiers degrés, p.25
- Branche des imprimeurs, graveurs et peintres du 16e siècle
à Paris, p.29
- Branche de Joganville, p.37
- Branche de Carentan: les Gourmont, sieurs du Troncq, des Fontaines,
d'Addeville, de Mary; barons de Gyé, p.39
- Branche de Varreville, p.49
 - a) rameau de Saint-Marcouf: les Gourmont, sieurs des Marets, du
Habut, des Grandys, de Gourmont, p.51
 - b) rameau de Saint-Germain de Varreville: les Gourmont sieurs du
Mesnil, de Laval, de Saint-Clair, p.67
 - c) rameau de Foucarville: les Gourmont sieurs du Mesnil, de croisy,
d'Estaville, de l'Epine, p.81
- Branche subsistante, p.93
- Branche de Carquebut: les Gourmont sieurs de Courcy, de Baudretot,
du Buisson, p.115
- Non rattachés, p.127

Index des alliances, p.129

Pièces annexes:

- Remy de Gourmont, biographie et bibliographie de ses oeuvres, p.137
- Les 64 quartiers de l'auteur, p.143
- Preuves de noblesse de Claire-Françoise de Gourmont pour être
admise à Saint-Cir en 1728.
- Preuves de noblesse de Louis-Auguste de Gourmont pour être admis
à l'Ecole Royale Militaire de Brienne en 1782

Index des noms de famille

Secteur de St Marcouf, Foucarville et St Germain de Varreville (carte au 1/25000)



INTRODUCTION

L'Histoire Généalogique de la Famille de Gourmont que je viens de terminer et que je présente ce jour permet de suivre l'évolution de ma famille depuis le milieu du 14^e siècle jusqu'à nos jours, soit pendant près de six cents ans.

Les Gourmont apparaissent en effet dans le Cotentin vers 1350, venant... peut-être ?... du Poitou. Famille d'ancienne extraction, toutes ses branches - hormis celle des imprimeurs, graveurs et libraires parisiens, qui se fixa dans la capitale - ont évolué exclusivement dans le Cotentin... et toutes ses alliances ont été contractées avec des familles originaires de Normandie, excepté celles de la branche parisienne et l'alliance Rébillard en 1966,

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé de leurs conseils et encouragements. Je ne puis les nommer toutes. Permettez-moi toutefois d'exprimer mes très sincères remerciements à monsieur Nédelec, directeur du service des Archives de la Manche, ainsi qu'à son collaborateur monsieur Remy Villand, sans lesquels ce travail n'aurait peut-être pas vu le jour.

Je veux aussi rendre un hommage tout particulier à notre cousin monsieur Michel Le Pesant, conservateur aux Archives Nationales, qui a bien voulu accepter que soit reproduite dans ce document l'étude qu'il avait fait paraître en 1938, dans la revue Normannia, sur la famille de Gourmont, étude qui a été la base de mes recherches. Qu'il en soit très vivement remercié.

Enfin... un tel travail ne peut être parfait. Il présente inévitablement des lacunes... et je n'ai pu toutes les combler. Je suis donc à l'avance très reconnaissant à ceux qui consulteront cette étude de me signaler toutes les erreurs ou omissions qu'ils y auront découvertes... afin de me permettre de la continuer.

Jean de Gourmont

Villons les Buissons, le 27 février 1982

ARMOIRIES

" d'argent au croissant de sable au chef de gueules chargé de trois roses d'or "



TITRE

Titre de Marquis héréditaire confirmé en faveur de Louis-Marie-Hervé de Gourmont, juge au tribunal civil de Bayeux, par décret impérial du 23 mai 1866.

Le Second Empire avait rétabli la pénalité contre le port irrégulier des titres, et le Conseil du Sceau de France... Beaucoup d'héritiers de titres de courtoisie portés avant 1789 obtinrent alors la confirmation de ces titres et leur transmission par des lettres modernes assurant leur transmissibilité régulière.

DEVISE

" SPES MEA DEUS "

C'est la plus généralement usitée et la seule en usage aujourd'hui. C'est celle d'ailleurs que l'on retrouve sur certains ouvrages de Jean I de Gourmont, imprimeur et graveur parisien du 16e siècle.

LES GOURMONT DU POITOU

Le blason des Gourmont du Poitou (ci-dessous) "d'or à la croix ancrée de gueules" semble très proche de celui que l'on retrouve sur le bouclier du Saint-Michel de l'in-plano des "Tableaux des Arts Libéraux" imprimé en 1587 par Jean et François de Gourmont (voir ci-après planche pp. 30-31). Cette similitude inciterait à rattacher les Gourmont de Normandie comme branche cadette (le lambel) de ceux du Poitou... Mais nous n'avons pu jusqu'ici prouver ce rattachement !!....

GOURMONT ou **GORMONT**. — Ce nom, qui est tantôt écrit Gourmont par M. Filleau et le M^{is} de Brisay dans sa généalogie de la famille de la Jaille, et tantôt Gormont par M. Paul Guérin dans son recueil de chartes publié dans les volumes des Archives historiques du Poitou, appartient à une famille que ce dernier auteur croit originaire du Loudunais. Elle a donné un prévôt de Paris au XIV^e siècle et est éteinte depuis plusieurs siècles.



Blason : d'or à la croix ancrée de gueules. (M^{is} de Brisay. Gén. de la famille de la Jaille.)

Gormont ou **Gourmont** (Simon), Ec., était en contestation en 1291 avec Catherine Choennel'e, veuve de Guillaume Chabot, au sujet des terres de la Ferronnrière, que cette dame prétendait lui avoir été données par Guillaume Chabot, son mari. (D. Font. Abb. de la Réau, t. XXIV, p. 297.)

Gourmont (Guillaume), Chev., possédait des biens considérables en Loudunais, entre autres Ranton (Vien.) et la Tour-du-Bois-Gourmont (Veniers, Vien.). Il fut d'abord procureur du roi au bailliage de Touraine (1335), puis prévôt de Paris du 19 nov. 1339 au 5 avril 1349 (n. s.), et fut fait chevalier en 1346. En juil. 1349 on le trouve qualifié de maître des comptes du roi, puis son nom figure sur les listes des conseillers du Parlement des années 1354 et 1355. Par lettres du mois d'oct. 1340, datées de Poissy, il avait reçu en don du roi deux maisons sises à Loudun avec une rente de 20 setiers de froment, et était déjà marié depuis longtemps avec N. de Ploumaz, fille de Guillaume, habitant Loudun, qui fut également procureur du roi au bailliage de Touraine. Comme Guillaume Gourmont avait ouvertement pris le parti de son beau-père dans un procès que celui-ci avait intenté à Jean Bigot, bailli de Touraine, pour divers excès, crimes et délits, et que par

suite il se trouvait en butte à la haine ou du moins à la malveillance de ce magistrat, il obtint du roi pour lui, sa femme, ses enfants et ses serviteurs, ainsi que pour tous leurs biens, exemption de la juridiction dudit bailli et de ses officiers, dont il était justiciable à cause de ses établissements du Loudunais, et ce jusqu'à la décision de l'affaire criminelle. Le sénéchal du Poitou fut chargé de lui assurer cette faveur par mandement du 4 avril 1345. (Arch. Nat. X^{is} 10, f^o 213.) Il eut au moins pour enfants : JEANNE, D^e de Ranton, mariée avant 1345 à Jean de la Jaille, Chev., agr. de Beuxes, des Roches, etc., qui, à cette date, assignait à sa femme à titre de remploi dotal 200 livres de rente sur son domaine de Beuxes. (M^{is} de Brisay, Gén. de la Jaille, p. 169.) Les deux époux fondèrent pour le salut de leurs âmes une rente de 60 setiers de froment et 15 livres tournois à prendre chaque année sur leurs biens, au profit d'une chapelle élevée par leurs soins dans l'église St-Croix de Loudun, à condition d'y avoir leur sépulture et beaucoup de bonnes prières après leur mort. (Arch. Nat. JJ. 164, f^o 73.) Jeanne y fut inhumée en 1373. (M^{is} de Brisay, Gén. de la Jaille, p. 175.)

Gourmont ou **Gormont** (Guillaume), peut-être le neveu ou le fils du précédent, vivait vers la même époque. Il est qualifié chevalier de la sénéchaussée de Saintonge dans un acte par lequel, en récompense des services qu'il avait rendus à la défense des châteaux de la Clotte et de Montguyon et en dédommagement de la perte de son manoir et des biens en dépendant qui étaient tombés au pouvoir du V^{is} de Fronsac, le lieutenant du roi lui accorde une rente annuelle de 120 livres tournois, assignée sur différents revenus à Brassac, Passirac, Tonnay-Boutonne et autres localités de Saintonge. Cette donation fut confirmée par lettres royales une première fois en janv. 1342 et une seconde au mois de fév. 1350. (Arch. Nat. JJ. 72, f^o 183. JJ. 84, f^o 327. A. H. P. XIII, p. 180, Paul Guérin.)

SOURCES MANUSCRITES

ARCHIVES NATIONALES

Y 135 fol. 408
M.M. 700 b. p.33 et p.54
Section Outre-Mer

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Cabinet des Titres: ms fr. 22.103 fol 53-63
ms fr. 31.783 fol 341 (Preuves Petite Ecurie)
ms fr. 32.093 vol.34, P.V.21 (Brienne)
ms fr. 32.128 fol 23-24 (Saint-Cyr)
ms fr. 32.213 pp. 754-756 et p.62
ms fr. 32.314 (recherche de Paris)

Cabinet d'Hozier 169, dossier 4.307
Nouveau d'Hozier, dossier 3.626
Carrés d'Hozier 305, pp. 194-248 v.
Pièces Originales 1377, dossier 31.107
Dossier Bleu 326, dossier 8.272

BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL

Preuves pour Malte: Mss. 3676, pp. 351-352 et 367-368
Mss. 3677, pp. 299-300 et 545-546

SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMEE A VINCENNES

Nombreuses pièces conservées dans trois dossiers concernant:

- Pierre-Charles de Gourmont
- Esprit-Charles de Gourmont
- Louis-Auguste de Gourmont

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MANCHE

Totalement anéanties en 1944, ces archives ont été partiellement reconstituées grâce au remarquable travail accompli par Monsieur Nédélec, directeur de ces services, ainsi que par son adjoint, Monsieur Remy Villand.

Série E: Notariat de Carentan, Coutances, Saint-Lô, Ste Mère Eglise, Valognes, etc...

Série F: Chartriers de St-Pierre Eglise, de Courcy, le Monnier de Gouville, etc...

Série J: Fonds Le Pesant, Hulmel, Gohier, etc...

Fichier des familles et bibliothèque (nombreuses références).

ARCHIVES DIOCESAINES DE LA MANCHE A COUTANCES

Très riches archives où sont conservés les registres de catholicité des paroisses du diocèse de Coutances depuis la Révolution, ainsi que des dossiers généalogiques établis pour des dispenses de consanguinité, etc...

REGISTRES PAROISSIAUX ET D'ETAT CIVIL DES COMMUNES DE

Foucarville, Saint-Germain de Varreville, Carquebut, Beuzeville la Bastille, Valognes, Tamerville, Coutances, le Lorey, Dragueville, Le Mesnil-Villeman, etc...

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA SEINE-MARITIME

- Série B: - Chambre des Comptes: T.V, p.51, juillet 1645
T.VIII, p.110, 10 déc. 1649
- Registres du conseil et des expéditions:
année 1614, p.517 et suivantes
année 1653, tome II, p.683
 - Mémoires de la cour des aides: tome XXXVII, p.80
 - Chambre des comptes, aveux:
II B 407, vol.171, pièces 74-81,83,115,143,195
II B 408, vol.172, pièces 34 et 79
II B 450, vol.214, pièces 45-50
 - Fonds de la cour des Aides: procès de noblesse de la
famille de Gourmont (années 1489 et 1493), analysé
par Michel le Pesant (voir ci-après pp.9 à 17)

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU CALVADOS

- III C - Recherche de Paris (1624): p.28 et p.40-41
- Recherche de d'Aligre (1634): p.17, pp.37-38, p.85, p.95
F 5114-5115 - Fonds Lecourt: Notes Deschamps-Vadeville-Le Pesant,
du plus grand intérêt pour les recherches généalogiques
dans le département de la Manche; une copie en a été
établie et est conservée aux A.D. de la Manche à St-Lô.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA COTE D'OR

G 708 à G 714 et G 720 à G 732

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE L'YONNE

- H 1904-1910 (37 articles) - Fonds de l'Abbaye Saint Martin de Chore
H 1904: Titres concernant Robert-Marien de Gourmont-Laval,
Abbé de Chore.
H 1907: Déclaration faite par Robert-Marien de Gourmont-Laval à
propos des revenus de l'Abbaye de Chore
H 1909: Correspondance des Abbés de Champéron et de Gourmont

FONDS HAIRON -ARCHIVES DE NERETZ EN TEURTHEVILLE-HAGUE

Je tiens ici à exprimer ma profonde gratitude à Madame Martin
qui m'a permis de prendre copie de trois gros dossiers Gourmont,
dossiers établis par son père, Maître Hairon, qui fut notaire à
Sainte-Mère Eglise de 1871 à 1913.

Les nombreuses pièces contenues dans ces dossiers sont des copies
d'actes de mariage, ventes, donations, partages, etc... Elles m'ont
été des plus précieuses.

ARCHIVES PERSONNELLES

Chartrier Gourmont: nombreuses pièces originales et copies anciennes
depuis le XVe siècle.
Collection de billets de part

SOURCES IMPRIMEES

- ADAM (Abbé J.L.), Etude sur la ville de Valognes, 1912
- ALMENESCHES-ARGENTAN (l'Abbaye d'), B.H.A.C., P. Lethielleux, 10 rue Cassette, Paris 6e, 1970
- ANGOT (Abbé), Dictionnaire de la Mayenne, 4 vol. Rééd. Joseph Floch, Mayenne, 1962
- ARMORIAL GENERAL DE 1696, édition G.A. Prévost, Soc. Hist. de Normandie, Généralité de Caen, 2 vol. in 8°, 1913
- BARROS (Jean), la Famille Follain, in Revue de la Manche, tome 22 fasc. 85 et 86, janvier et avril 80
- BEAUCHET-FILLEAU, Dictionnaire des familles du Poitou (art. Gourmont)
- BERNARD (Auguste), Les Estienne et les types grecs de François Ier, Paris, 1856.
Geoffroy Tory, Paris 1865
- BLANGUERNON (Claude), Gilles de Gouberville, Bellée, Coutances, 1969
- BOIVIN (Eugène), Autour de la Glacière de Tourlaville, E. Morel, Cherbourg, 1929
- CANU (Abbé Jean), Histoire généalogique des Davy, 1958
- CHAIX d'EST ANGE, Dictionnaire des familles françaises anciennes
- CHAMILLART (Messire Guy), Recherche de la Noblesse faite en 1666, Généralité de Caen, Caen, 1887-1890, 2 vol. in 8°
- CHARPILLON ET CARESME, Dictionnaire de toutes les communes du département de l'Eure, 2 vol., in 8°, Rouen, Cagniard, 1868-1879
- CHASTAIN (André), Un convive du "dîner d'athées" de Barbey d'Aurevilly: le Docteur Blény de Valognes (1779-1829), Coutances, END 1958
- CHUQUET (Arthur), le Général Dagobert (1736-1794), Fontemoing et Cie, 4 rue Le Goff, Paris 5e, 1913
- CHEVILLARD (Jacques-Louis), Nobiliaire de Normandie, Paris (18e s.) in fol.
- CLAUDIN (A.), Histoire de l'Imprimerie en France au 15e et 16e s. Paris 1901
- COLLEVILLE (Cte de), Les Ordres du Roi: répertoire général contenant les noms et qualités de tous les chevaliers des Ordres Royaux militaires et chevaleresques ayant existé en France de 1099 à 1830, Paris, Jouve et Cie, s.d.
- CONTADES (Gérard de), Coblentz et Quiberon, souvenirs du Comte de Contades, Paris, E. Dentu, 1885
- COSTEL (Louis), Car ils croyaient brûler le Diable en Normandie, Sodirel, Les Sables d'Olonne, 1978
- COUILLARD (Abbé), Livre paroissial de Saint-Marcouf de l'Isle, Evreux 1910
- COUPPEY (Abbé Louis), Notes historiques sur le prieuré conventuel de Héauville à la Hague, Evreux (1901), 2 vol. in 8°
- COURTAUX (Th.), Histoire généalogique de la famille du Praël, Paris, Cabinet de l'Historiographe, 1904

- CRETINEAU-JOLY (J.) Histoire de la Vendée Militaire, 5 tomes, Paris, Maison de la Bonne Presse, 8 rue François Ier
- DELAUNAY (A.P.), Les origines avranchinaises, granvillaises et coutançaises de Remy de Gourmont, Saint-Lô, imprimerie Jacqueline, 23 rue des Images, 1939
- DELARUE (P.), Charles-Armand Tuffin, Marquis de la Rouerie, chef de la Conjuratation Bretonne, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1899
- DELEN (A.J.J.), Histoire de la gravure dans les anciens Pays-Bas et les provinces belges des origines jusqu'à la fin du 18e siècle, Paris, Editions d'art et d'histoire, 1934
- DIESBACH (Ghislain de), Histoire de l'Emigration, Grasset 1975
- DROUET (L.), Recherches historiques sur les vingt communes du canton de Saint-Pierre Eglise, Cherbourg, 1893
- DUBOURG (R.), les Guerpel (1272-1930), Paris, Champion, 1930
- ENGEL (Claire-Eliane), l'Ordre de Malte en Méditerranée, Ed. du Rocher.
- FERAL (Géraud de), Un village normand à travers les siècles - Recherches historiques sur Beuzeville la Bastille, Ed. O.C.E.P., Coutances 1974.
- FEBVRE (Lucien), L'apparition du Livre - Tome 49 de l'Evolution de l'Humanité, Albin-Michel, 1958
- FERET (Charles-Théophile), Anthologie critique des poètes normands, Paris, Librairie Garnier, 6 rue des Saints-Pères, 1920
- FLEURY-VINDRY, Les Demoiselles de Saint-Cyr, Paris, Champion, 1908
- FOURNEE (Dr Jean), Généalogie des La Gonnivière - Etude sur la noblesse rurale du Cotentin et du bocage normand, Paris 1954
- FRONDEVILLE (H. de), Les Présidents du Parlement de Normandie (1499-1790) Rouen et Paris 1953
Les Conseillers au Parlement de Normandie, 3 volumes.
- GEOFFRAY (Stéphane), Répertoire des procès-verbaux des preuves de noblesse des jeunes gentilhommes admis aux Ecoles Royales Militaires (1751-1792), P. le Vasseur, 1894
- GRANGES de SURGERES (Mis de), Répertoire historique et biographique de la Gazette de France (tome 2)
- GRISELLE (Eugène), Etat de la Maison du Roi Louis XIII, Paris, Editions des documents d'histoire, Paul Catin, 1912
- GROUVEL (Vte), Les corps de troupe de l'Emigration Française, tome 2, l'Armée de Condé, Editions de la Sabretache, Paris 1952
- GUERIN de la GRASSERIE, Armorial de Bretagne, chez Daniel, Rennes, 1845 - 1848
- HARIEL (Claude), Les Gourmont imprimeurs et graveurs du XVIIe siècle, in Imprimerie Gourmontienne, N° 9, 1924
- HOZIER (d'), Armorial général
- HUET (Abbé), Histoire de la ville d'Isigny, Caen, Brunet, 1909
- IMPRIMERIE GOURMONTIENNE, Bulletin consacré à Remy de Gourmont, 1921-1925, 10 numéros, 71 rue des Saints-Pères, Paris

- JOUGLA de MORENAS, Le Grand Armorial de France, Paris 1934-1952, 7 vol.
Le Second Ordre, Société du Grand Armorial de France
- LABBEY de la ROQUE (P.E.M.), Recherche de Montfaut, Poisson, Caen, 1818
- LA CHESNAYE des BOIS (Aubert de), Dictionnaire de la Noblesse, édition
1863, Paris, Schlesinger, 19 vol.
- LANCHANTIN (René), Condé-sur-Vire, Imprimerie Jacqueline, Saint-Lô, s.d.
- LAHEUDRIE (Edmond de), Histoire du Bessin des origines à la Révolution,
2 tomes, Jouan et Bigot, Caen, 1930
Bayeux, capitale du Bessin, 2 volumes, Colas
Bayeux, 1945
- LA MESSELIÈRE (Frotier de), Les Filiations Bretonnes, 5 tomes, réimpression
Floch, Mayenne, 1965
- LARAN (Jean), Histoire générale de la gravure, tome 1, l'Estampe.
- LA ROQUE (de), Catalogue des Chevaliers de Malte, 1851
- LA ROQUE (Gilles-André de), Histoire généalogique de la Maison d'Harcourt,
Paris, 1662-1668, 4 volumes, in fol.
- LA ROQUE et BARTHELEMY, Catalogue des gentilhommes de Normandie qui ont
pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la
Noblesse pour l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789,
Paris, Dentu, 1864
- LE CANU (Abbé), Histoire du diocèse de Coutances et Avranches, Coutances 1877
- LECANU (M.), Histoire des évêques de Coutances, J.V. Voisin, Coutances 1839
- LE COCQ d'ARMANVILLE (J.H.I.), Etude héraldique sur les familles nobles
de l'ancienne généralité de Caen, Bruxelles, 1934
- LEMONNIER, Histoire de France, Hachette 1908, Imp. Paul Bodart, t.5
- LE PESANT (Michel), Les origines de la famille de Gourmont, in Normannia,
Avril-septembre 1938
- LE TENNEUR (René), Carentan à travers les siècles, OCEP, Coutances 1970
- LE TERRIER (J.), Saint-Vaast la Hougue, IND Coutances, 1965
- LETOURMY (Pierre), Histoire généalogique des L'Estourmy (1066-1972)
Le Manoir, Saint-Pois, 1972
Les Le Verrier en Cotentin et Avranchin, St Pois, 1976
- LE VAILLANT de FOLLEVILLE (Ch.), Notes historiques sur la paroisse et
commune de Etienville, Valognes, 1879
- LIEURE (L.), l'Ecole française de gravure des origines à la fin du 16e s.,
Paris, La Renaissance
- LINZELER (André), Inventaire du Fonds Français - Graveurs du 16e siècle,
Paris, B.N., 1932-1935
- MAGNY (E. de), Nobiliaire de Normandie, Paris, Aubry, s.d., 2 vol.
- MANNIER (E.), Les commanderies du Grand Prieuré de France, Aubry-Dumoulin,
Paris, 1872
- MARIE (Abbé Jean), Bayeux, ville d'Art - Les Hôtels particuliers, impr.
Bayeusaine, 6-8 rue Royale, Bayeux, 1967
- MARY de LONGUEVILLE (Chanoine de), Histoire d'une famille à travers
mille ans (étude de l'Abbé Langlois), Coutances 1910

- MAUDUECH (Gérard), Les notables de l'élection de Carentan (thèse dactylographiée de l'école des Chartes) aux A.D. de la Manche.
- MAZAS (Alexandre), Histoire de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Firmin-Didot, Paris, 1861
- PARENT (Annie), Les métiers du Livre à Paris au 16e siècle, Genève, Librairie Droz, 1974
- PIEL (Abbé), Inventaire historique des Insinuations Ecclésiastiques de Lisieux, 5 vol., Lisieux, Lerebours, 1891-1895
- PINOT (Jean), Bazoches au Houlme, son histoire du 11e au 20e siècle, Flers, imp. Catholique, 1964
- POLAIN (Louis), Marques des imprimeurs et libraires en France au 16e s., Slatkine reprints, Genève 1977
- PONTAUMONT (L. de), Histoire de Carentan et de ses notables, Paris 1863
- PREVOST (G.A.), Armorial Général de France (Généralité de Caen), S.H.N., Rouen, Lestrangant, Paris, Picard 1913.
- QUENAULT (L.), Recherches archéologiques sur la ville de Coutances, Coutances, Salettes, 1862
- RAUVILLE (H. de), Histoire généalogique de la Maison du Hecquet de Rauville, Paris, Champion, 1915
- RENOUARD (Ph.), Documents sur les imprimeurs, libraires... ayant exercé à Paris de 1450 à 1600, Paris, Champion, 1901
- REVEREND (Vte), Titres et confirmations de titres, 1830-1908, Paris, Champion, 1909
- SAINT-ALLAIS (Viton de), Nobiliaire de Normandie, d'après Chevillard (Nobiliaire Universel), t. 6
- SIMON (Chanoine G.A.), Histoire généalogique des Clérel, seigneurs de Rampan et Tocqueville, Caen, Ozanne et Cie, 1954
Une famille d'ancienne bourgeoisie Saint-Loise, les Simon, sieurs de la Vallée, etc... Caen, Ozanne, 1950
Les recherches généalogiques en Normandie
- TOUSSAINT (J.), L'Hôtel-Dieu de Coutances (les Augustines et l'hôpital général) Editions OCEP, Coutances, 1967
Coutances pendant la Révolution (Feuilles détachées de l'histoire de Coutances), Arnaud-Bellée, Coutances, 1973
Coutances des origines à la Révolution, 2 volumes, Editions OCEP, Coutances, 1979-1980
- TOUSTAIN de BILLY (René), Mémoires sur l'histoire du Cotentin, St-Lô, 1844
- VEUCLIN (E.), Les véritables amis du peuple, in Semaine Religieuse, 1904
- VILLAND (Rémy), Analyse des papiers Le Gardeur de Croisilles et Le Louey, conservés à Brillevast, fasc. 6 des publ. multigr. de la S.A.H.M., 1968
Houesville, fasc. 10, 1969
Inventaire du Chartrier de Courcy, fasc.18, 1974
La famille de Cussy, fasc. 12,
Ravenoville, fasc.21, 1974
Le château de Hiesville et ses propriétaires, fasc.38
- VOIVENEL (Dr Paul), Remy de Gourmont vu par son médecin, Paris 1924
- WILLEMS et CONAN, Liste alphabétique des pages de la Petite Ecurie du Roi, imp. G. Lelotte à Dison (Belgique) 1966
- WOELMONT de BRUMAGNE, Notices généalogiques, 8e série, Paris, Champion, 1930

LES ORIGINES DE LA FAMILLE DE GOURMONT

Je voudrais ici exprimer tous mes remerciements et toute ma gratitude à notre cousin Michel LE PESANT, Conservateur aux Archives Nationales, qui a bien voulu accepter que soit ici reproduite l'étude qu'il avait fait paraître en 1938 sur les Origines de la Famille de Gourmont.

Cette étude, parue dans le numéro d'avril-septembre 1938 de la revue "Normannia", était suivie d'une généalogie qui a été la base de mes recherches.

Qu'il en soit très vivement remercié.



Les Origines de la Famille de Gourmont

Dans le fonds de la cour des aides de Normandie conservé aux archives de la Seine-Maritime (1) subsistent deux procès de noblesse de la fin du XV^e siècle relatifs à la famille de Gourmont. Le dossier du premier comprend : 1° un cahier de papier de 12 feuillets contenant les vingt-six articles présentés aux généraux de la justice des aides à Rouen le 21 juillet 1489 et intitulé : "Ensuivent les faiz et articles que veult et entend prouver bien et deuement par devant vous, noz honnourer seigneurs les generauxx conseilliers du roy nostre sire sur le fait de la justice des aides en Normandie, Raol Gourmont, soy portant personne noble, extraict de noble lignye, demeurant en la parroisse de Saint Germain de Varreville (2) . . . a l'encontre des parroissiens et habitans de lad. parroisse de Varreville . . ." ; - 2° un cahier de papier de 18 feuillets, incomplet et sans date, où se trouvent les trente-trois faits et articles que le même Raoul Gourmont entend prouver ; un certain nombre de propositions se retrouvant dans le premier cahier, d'autres étant des réponses aux allégations des paroissiens de Saint-Germain-de-Varreville.

Les pièces concernant la seconde affaire se composent de : 1° un cahier de papier de 10 feuillets sans date : "Brief memore que mectent et baillent par devant vous, nos honnourés seigneurs nos seigneurs les generauxx ordonnés sur le fait de la justice des aides en Normandie, les parroissiens, manans et habitans de la parroisse de Carquebu (3) . . . a l'encontre de Raol Gormont, filz de deffunct Jehan Gormont . . ." ; - 2° un cahier de 57 feuillets de papier : "Enquestes faictes par nous Jehan du Vergier, conseiller ordinaire du roy nostre sire en son grant conseil et president en la court de messeigneurs les generauxx sur le fait de la justice des aides en Normandie, commissaire ordonné et deputed en ceste partie par lad. court pour Richart Gourmont, lequel a reprins et recueilly le procès de feu Jehan Gourmont, son pere, en son vivant appelland des esleuz de Coustances (4) . . . a l'encontre des parroissiens de Carquebu en la viconté de Carenten (5) et election de Coustances . . ." ; cette enquête eut lieu en septembre 1493.

Ces documents, qui sont les originaux même, nous donnent des détails assez précis sur les origines de la famille de Gourmont et son histoire dans le courant du XV^e siècle. Nous raconterons d'abord ces deux procès, qui mirent aux prises les habitants des paroisses de Carquebut et de Saint-Germain-de-Varreville avec les Gourmont. La cause n'a rien d'extraordinaire ; c'est la lutte classique entre les privilégiés et les non-privilégiés où, avec ténacité, les contribuables aux tailles recherchent et poursuivent ceux qui tentent de s'en exempter. Le premier incident se produisit à Carquebut sans doute en 1477 : Jean Gourmont avait été "assis et imposé a taille ayant cours en lad. parroisse pour l'année commenchant en janvier mil iiij^e lxxvij" (1478, n. st.) : il invoqua sa qualité de noble et dut refuser sa contribution. Le litige était né ; il fut porté à Carentan devant les lieutenants des élus de Coutances qui donnèrent raison aux paroissiens ; mais la sentence n'avait pas été rendue en toute équité et des considérations étrangères avaient pesé dans la balance. C'est ce qui paraît ressortir des trois récits que nous avons de l'audience. Nous les trouvons transcrits dans l'enquête de 1493, mais ils émanent de Jean Gourmont, prêtre, Raoul Gourmont, seigneur

(1) Série B, non classé.

(2) Saint-Germain-de-Varreville, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.

(3) Carquebut, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.

(4) Coutances.

(5) Carentan, arr. de Saint-Lô.

de St-Samson-de-Bonfossé (1), et Pierre Gourmont, seigneur de Chiffrevast (2), personnages qui, en l'occurrence, peuvent être suspectés de partialité. Nous donnons ici la relation la plus complète, celle de Pierre, en y ajoutant quelques détails pris aux deux autres. Aucun des trois témoins ne fournit de date précise ; Jean dit seulement que c'était en "l'an mil iij^e lxxvij" (3), ce qui repousse l'audience au delà du 25 mars 1478. Laissons parler Pierre Gourmont : "Il se trouva certain jour en la ville de Carenten, a ung jour de lundy, comme luy semble, auquel jour avoit esté faite et donnée assignacion par les esleuz de Coustances ou leurs lieutenans en leur siège de Carenten aux paroissiens de Carquebu, demandeurs, d'une part, et a feu Jehan Gourmont, deffendeur, d'autre, touchant certain procès qu'ilz avoient illec pendant a cause de l'assiz a taille dud. feu Jehan Gourmont, et dit que, a l'occasion dud. procès, se trouverent lors pluseurs des paroissiens de lad. paroisse, et aussi s'y trouva feu Pierre Gourmont (4), en son vivant filz et procureur dud. feu Jehan Gourmont, son pere, et voyant, luy qui parle, que les dessusd. s'en alloient en la court et auditoire des d. esleuz pour l'expedicion de leur matière, il s'i en alla comme eulx pour voir que se seroit et qu'on y feroit et dit que en lad. court et auditoire ilz trouverent à cette heure, qui estoit neuf heures de matin ou environ, feu Helie de Houteville (5), en son vivant lieutenant de l'un des esleuz de lad. election de Coustances oud. lieu et siège de Carenten, lequel lieutenant estoit ja assiz en chaire, expédiant les causes que se offroient par devant luy, et luy qui parle et autres dessusd., ensemble plusieurs autres qui y avoient a besoigner illec estans, se offrit la cause desd. paroissiens de Carquebu et Gourmont ; ou demené de laquelle lesd. paroissiens, garniz de leur conseil, requisdrent, entre autres choses, de leur part garnissement, a l'encontre dud. feu Gourmont, de sond. assiz a taille, ce qui fut contredit et debatue par led. feu Pierre Gourmont oud. nom, semblablement garny de son conseil et, parties ouyes, present et oyant luy qui parle, led. lieutenant differa led. garnissement a huytaine lors ensuyvant, pendant laquelle dilacion icelluy lieutenant appoincta lesd. parties a produire et mettre chacune de sa part par devers luy tout ce que bon luy sembleroit a la fin dud. garnissement, pour sur ce a lad. huytaine en ordonner et appoincter comme de raison, et dit que a tant se departirent desd. court et auditoire luy qui parle, lesd. parties et autres illec estans et pareillement led. lieutenant. Et dit et afferme luy qui parle par sond. serment que, environ deux heures (6) après, ainsi que chacun retournoit de disner, lesd. de Carquebu, luy qui parle et autres se trouverent (en) la rue publique de lad. ville de Carenten et ainsi que lesd. paroissiens de Carquebu ; luy qui parle et led. feu Pierre Gourmont parloient ensemble ; survynt illec maistre Nycole de Mante, lieutenant aussi de l'un des esleuz et procureur du roy ou bailliage de Costentin, lequel, tout hosé et esperonné, s'en tira vers lesd. court et auditoire, ou il entra dedans, et incontinent se mist en siège, et en passant par la rue dist aud. feu Pierre Gourmont qu'il s'en vensist a l'expedicion de sa matière, et quant il fut en lad. court et auditoire par devant led. de Mante, lesd. paroissiens de Carquebu requisdrent et demanderent aud. de Mante qu'il condamnast led. feu Jehan Gourmont a garnyr de sond. assiz a taille en la main du collecteur de lad. paroisse de Carquebu ; a quoy par led. feu Pierre Gourmont fut dit et respondu que lad. matière touchant led. garnissement avoit esté ced. jour de matin expédiée, lesd. parties ouyes, par led. de Houteville, lieutenant, et que par luy avoit esté delayé et differé led. garnissement jusques a huytaine prochainement venant et ensuyvant dud. jour, et que par ce led. de Mante, lieutenant, n'y pouvoit ne devoit toucher en termes de raison et de justice et que, se toucher y vouloit, luy requist feu Pierre Gourmont aud. nom qu'il luy pleust à l'eure presente donner temps et espace de aller querir son conseil, dont led. de Mante ne vult riens faire, disant aud. feu Pierre qu'il s'en allast parler au curé de Carquebu et qu'il feroit ce qu'il en avoit promiz aud. curé, et illec mesmes condamna led.

(1) Saint-Samson-de-Bonfossé, cant. de Canisy, arr. de Saint-Lô.

(2) Fief sis à Gouberville, cant. de Saint-Pierre-Eglise, arr. de Cherbourg.

(3) Au diocèse de Coutances, le millésime changeait le 25 mars.

(4) Jean Gourmont, prêtre, déposa qu'il : "y accompagna led. feu Jehan Gourmont, son oncle, frere de son feu pere."

(5) Houteville, cant. de la Haye-du-Puits, arr. de Coutances.

(6) Raoul Gourmont dit que c'était "de relevée environ troys heures".

de Mante, lieutenant, icelluy feu Jehan Gourmont a garnyr de sond. assiz es mains dud. collecteur de lad. taille de lad. paroisse de Carquebu, dont illec mesmes led. feu Pierre Gourmont, au nom que dessus, appella". Cet appel était motivé, semble-t-il, puisque Nicole de Mante avait agi "a la requeste (1) et prière de maistre Jehan de la Barre, curé dud. lieu de Carquebu et nepveu de feu maistre Guillaume de Cerisay" (2). Ce dut être, en tout cas, l'opinion des généraux de la justice des aides, car, le 14 novembre 1478, "Jehan de Gourmont de Carquebut fut absolz du garnissement vers luy lors pretendu par iceulx de Carquebu". Que se passa-t-il ensuite ? En 1489, à l'occasion de son procès, Raoul Gourmont déclare que les paroissiens, "voyans que leur cas estoit perilleux sur le principal, ont tout laissé ou laisserent en ce point"; mais, de leur côté, ceux-ci affirment "que, depuis led. an iiiijè lxxvij que fut commenché led. procès, en chacune année led. Jehan a esté assis et impozé a taille, laquelle il a payée par chacun an sans y avoir mis aucun contredit". Entre temps, Jean Gourmont mourut et l'affaire sembla plus ou moins oubliée. La querelle dut renaître au bout de plusieurs années, et il est probable que le procès mené par Raoul Gourmont contre les paroissiens de Saint-Germain-de-Varreville incita son cousin Richard à reprendre celui dont il avait hérité de son père. En 1493, la cour des aides de Normandie commit à Jean du Vergier (3), son président, le soin d'aller enquêter sur place ; il se rendit à St-Pellerin-de-Catz (4), son pays natal, où les 3, 7, 11, 12, 14 et 23 septembre, il examina et interrogea les vingt-sept témoins produits par Richard Gourmont : Richard d'Auxais (5), écuyer, Gilbert Le Blanc (6), écuyer, Michel Bonté (7), laboureur, Jean Barré (8), laboureur, Jean Langlois (9), écuyer,

(1) Déposition de Jean Gourmont, prêtre.

(2) Guillaume de Cerisay était bailli de Cotentin en 1464 (Léopold Quénault, Recherches archéologiques, historiques et statistiques sur la ville de Coutances, 2^e édition, Coutances, 1862, p. 51).

(3) Il fut président de la cour des aides de Normandie de 1475 au 5 février 1505, date de sa mort.

(4) Saint-Pellerin-de-Catz, cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô.

(5) "Richart d'Aussays (a), escuier, seigneur du fief de la Roquelle, situé et assiz en la paroisse de Néhou (b), en la viconté et election de Valoignes, aagé de quatre vingtz ans ou environ".

(6) "Gillebert Le Blanc, escuier, seigneur de la franche vavassorie de la Vynée, assiz es paroisses de Lingyèvre (c) et de Longueraye (d), en la viconté et election de Bayeux, natif de Saint Lo d'Ourville (e) et demeurant trente ans a en la paroisse de Saint Martin de Neufville (f) en la viconté et election de Valoignes, aagé de soixante et quinze ans ou environ".

(7) "Michel Bonté, laboureur, natif et habitant de la paroisse de Goberville, en la viconté et election de Valoignes, aagé de soixante et cinq ans", fils de Thomas Bonté et petit-fils de Simon Bonté.

(8) "Jehan Barré, laboureur, natif et habitant de la paroisse de Goberville, en la viconté et election de Valoignes, aagé de soixante cinq ans ou environ", fils de Guillaume Barré. Illettré.

(9) "Jehan Langlois, escuier, natif de la ville de Saint Malo (g) en Bretagne, demeurant quarante ans a et plus en la ville de Saint Sauveur le Viconte (h), en la viconté et election de Valoignes, aagé de soixante cinq ans ou environ".

(a) Auxais, cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô.

(b) Néhou, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Cherbourg.

(c) Lingèvres, cant. de Balleroy, arr. de Bayeux, Calvados.

(d) Longraye, cant. de Caumont-l'Eventé, arr. de Bayeux, Calvados.

(e) Ourville, cant. de Barneville, arr. de Cherbourg.

(f) Neufville-au-Plain, cant. de Sainte-Mère-Eglise ou Neufville-en-Beaumont, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Cherbourg.

(g) Saint-Malo, Ille-et-Vilaine.

(h) Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Cherbourg.

Thomas Dalidan (1), écuyer, Jean Gourmont, prêtre, Thomas du Val (2), écuyer, Guillaume Le Cauf (3), écuyer, Thomas des Loges (4), écuyer, Regnaud de Vatonne (5), écuyer, Raoul Gourmont, écuyer, seigneur de Saint-Samson-de-Bonfossé, Jacquet Truffault (6), laboureur, Guillaume Pestel (7), écuyer, Gilles Myete (8), marchand,

(1) "Thomas Dalidan, escuier, seigneur du fief Saint Michel, assiz es parroisse de Sebbeville (a), Bouteville (b), Coquereauville (c) et Orglandes (d), es vicontés de Valoignes et Carenten, natif de la ville de Carenten et demeurant vingt cinq ans a en lad. parroisse d'Orglandes, aagé de quarante cinq ans ou environ"; il avait connu trente ans auparavant "feu Michel Helyne, qui en son vivant estoit l'un des bons advocatz du bailliage de Costentin". Illettré.

(2) "Thomas du Val, escuier, seigneur du Val en la parroisse du Chief de Pont (e), en la viconté de Carenten et election de Coustances, aagé de quarante cinq ans ou environ". il a connu "feu Robert de Mary, en son vivant escuier et seigneur de Mary, qui avoit soixante ans et plus quant il trespasa".

(3) "Guillaume Le Cauf, escuier, seigneur du fief et parroisse de Ouyilly le Basset (f) et patron de la grant porcion de l'église parrochiale dud. lieu, aagé de soixante et quinze ans ou environ".

(4) "Thomas des Loges, escuier, natif de la parroisse de Lyvry (g), en la viconté de Bayeux, et demeurant vingt ans a en la parroisse de Behon (h), près Carenten, aagé de cinquante ans ou environ".

(5) "Regnaud de Vatonne, escuier, seigneur du fief de l'Embrillerie en la parroisse de Cauchayseville (i), en la viconté et election de Fallayse, natif et habitant de la parroisse de Varreville (j), en la viconté de Carenten et election de Coustances, aagé de cinquante ans ou environ".

(6) "Jaquet Truffault, laboureur, natif et habitant de la parroisse de Lyville (k), en la viconté de Carenten et election de Coustances, aagé de cinquante ans " ; il ne peut signer "pour ce qu'il ne scet lyre ne escripre".

(7) "Guillaume Pestel, escuier, natif et habitant de la parroisse de Remilly (l), en la viconté et election de Coustances, aagé de quarante ans ou environ" ; il est fils de Jean Pestel, "qui ou temps de son trespas estoit aagé de quatre vingtz ans ou plus".

(8) "Gilles Myete, marchant, natif de la Chapelle Anjuger (m) et demeurant dix ans a et plus-en la ville de Saint Lo, aagé de quarante cinq ans ou environ". C'est le beau-frère de Richard Gourmont, dont il a épousé une soeur. Il signe : G. Miette. C'est l'ancêtre de la famille anoblie des Miette de Laubrie.

(a) Sébeville, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.

(b) Bouteville, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.

(c) Ecoqueneauville, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.

(d) Orglandes, cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte, arr. de Cherbourg.

(e) Chef-du-Pont, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.

(f) Ouyilly-le-Basset, cant. de Falaise, arr. de Caen, Calvados.

(g) Livry, cant. de Caumont-l'Eventé, arr. de Bayeux, Calvados.

(h) Saint-André-de-Bohon ou Saint-Georges-de-Bohon, cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô.

(i) Cossesseville, cant. de Thury-Harcourt, arr. de Caen, Calvados.

(j) Saint-Germain-de-Varreville, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.

(k) Liesville, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.

(l) Remilly, cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô.

(m) La Chapelle-Enjuger, cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô.

Robert Blondel (1), écuyer, Guillaume Le Gascoing (2), écuyer, Nicolas Osber (3), écuyer, Cardet Alixandre (4), laboureur, Pierre Gourmont, écuyer, seigneur de Chiffrevast, Guillaume Lenffant (5), écuyer, Georges Aux Epaules (6), chevalier, Nicolas Quesnel (7), écuyer, Thomas Hardy (8), écuyer, Jean Le Roux (9), écuyer, Guillaume Le Roux (10), écuyer, et Pierre Lenffant (11), écuyer.

Après avoir pris connaissance de cette enquête, la cour des aides dut rendre une nouvelle et définitive décision. Nous n'en connaissons pas le texte (ni la date), mais nous pouvons l'induire avec certitude, puisqu'à peu près en même temps les Gourmont de Saint-Germain-de-Varreville obtinrent un arrêt confirmant leur noblesse. Il n'est pas impossible qu'en cette occasion le président du Vergier ait soutenu la cause d'une famille de son pays.

- (1) "Robert Blondel, escuier, seigneur du fief et parroisse de Ravenoville (a), en la viconté de Carenten et election de Coustances, natif et habitant de la parroisse de Saint Louet sur Loson (b), en la viconté de Coustances, aagé de quarante ans ou environ". C'est le neveu de "feu maistre Jehan Blondel, son oncle, en son vivant curé de Turqueville (c), prochaine parroisse de lad. parroisse de Carquebu".
- (2) "Guillaume Le Gascoing, escuier, natif et habitant de la parroisse du Mesnil Urry (d), en la viconté de Carenten et election de Coustances, aagé de trente quatre ans ou environ.
- (3) "Nicolas Osber, escuier, natif et habitant de la ville de Carenten, aagé de trente quatre ans ou environ".
- (4) "Cardet Alixandre, laboureur, natif et habitant de la parroisse de Brucheville (e), en la viconté de Carenten et election de Coustances, aagé de quatre vingtz ans ou environ... ; il ne scet lyre ne escripe".
- (5) "Maistre Guillaume L'enfant, escuier, conseiller et praticien en court lave, natif et habitant de la parroisse Saint Cosme du Mont (f), près la ville de Carenten, aagé de quarante cinq ans ou environ".
- (6) "Noble homme monseigneur messire Georges Aux Espauls, chevalier, seigneur de Saincte Marie du Mont (g), aagé de quarante ans ou environ".
- (7) "Nicolas Quesnel, escuier, seigneur du fief de la Baffardière, situé et assiz en la parroisse de Hauteville la Guychart (h), natif et habitant de la parroisse de Saint Louet sur la rivière de Loson, aagé de quarante cinq ans environ" ; il rapporte ce "que trente cinq ans peult avoir ou environ, il ouyt dire a feu maistre Jehan Quesnel, son oncle en son vivant curé de Varenguelce (i), qui nourrit luy qui parle en son jeune aage".
- (8) "Thomas Hardy, escuier, seigneur du fief de Say, situé et assiz en la parroisse de Saint Cosme du Mont, illec natif et habitant, aagé de cinquante ans ou environ".
- (9) "Jehan Le Roux, escuier, natif et habitant de la parroisse de Beuseville Auplain (j), aagé de cinquante ans ou environ". Il rapporte les dires d' "un nommé Massin Mallet, de la parroisse de Ravenouville (k), homme fort ancien".
- (10) "Guillaume Le Roux, escuier, natif et habitant de la parroisse de Beuseville Euplain, en la viconté de Carenten et election de Valoignes aagé de cinquante deux ans ou environ".
- (11) "Pierre Lenffant, escuier, seigneur du fief et parroisse de Sebeville, en la viconté de Carenten et election de Valoignes, aagé de vingt huyt ans ou environ ; il est fils de Thomas Lenffant "qui avoit bien soixante ans quant il deceda".

- (a) Ravenoville, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.
- (b) Lozon, cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô.
- (c) Turqueville, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.
- (d) Le Mesnil-Eury, cant. de Marigny, arr. de Saint-Lô.
- (e) Brucheville, cant. de Sainte-Mère-Eglise, arr. de Cherbourg.
- (f) Saint-Côme-du-Mont, cant. de Carentan, arr. de Saint-Lô.
- (g) Sainte-Marie-du-Mont, cant. de Sainte-Mère-Eglise.
- (h) Hautteville-la-Guichard, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, arr. de Coutances.
- (i) Varenguebec, cant. de la Haye-du-Puits, arr. de Coutances.
- (j) Beuseville-au-Plain, cant. de Sainte-Mère-Eglise.
- (k) Ravenoville.

Le second procès, celui entre Raoul Gourmont et les paroissiens de Saint-Germain-de-Varreville, est lié de très près au précédent. Pierre Gourmont avait jusqu'ici toujours contribué à la taille, mais, le 22 novembre 1480, il obtint des lettres royales de relèvement, dont il demanda l'entérinement à la cour des aides de Normandie ; aussitôt, les habitants de la paroisse y mirent opposition. Le procès demeura "surcis ou discontinué", en attendant la décision prise au sujet des Gourmont de Carquebut ; Pierre continua de payer la taille "par manière de garnissement" et il mourut sans avoir pu jouir des privilèges de sa noblesse qu'il venait de relever. Son fils, Raoul Gourmont, hérita du procès et, en juillet 1489, il présenta plusieurs mémoires aux généraux de la justice des aides, mais ce n'est que plusieurs années plus tard qu'il fut confirmé dans sa noblesse : l'arrêt de la cour des aides intervint le 16 janvier 1494 (n. st.) (1).

La décision des magistrats de Rouen fut donc favorable aux Gourmont. Nous possédons en partie les pièces du procès et nous pouvons connaître les arguments des deux adversaires. Nous allons maintenant essayer de comprendre la sentence et de la vérifier ; la question qui nous est posée est celle des origines et de la situation de la famille de Gourmont.

Paroissiens de Carquebut ou de Saint-Germain-de-Varreville, tous les taillables n'avaient qu'une idée : ruiner les prétentions à la noblesse élevées par les Gourmont, et, pour arriver à leurs fins, tous les moyens étaient bons. On vit les habitants de Varreville suspecter les lettres royales obtenues par Pierre Gourmont d'être "supretices, oreptices et incivilles" ; mais cette accusation était d'un usage très fréquent dans les procès et devait souvent manquer de poids. Combien plus grave fut l'attaque des paroissiens de Carquebut qui prétendaient trouver une origine bâtarde à la famille de leurs adversaires, et l'on sait qu'un bâtard d'extraction noble ne pouvait jouir des privilèges de son père que si le roi lui avait accordé des lettres de légitimation. Voici le texte où est développée cette accusation : "Et, pour faire aucune mention de sad. généalogie, dient (les paroissiens) que ceulx qui sont bastars ou yssus de bastardie ne pevent estre nobles, se le privilege ne leur est donné par le roy, nostre sire ; ayant seul la puissance de ce faire ; or led. Jehan a teu et taist en son plaidoyé le nom de son ayeul, qui estoit nommé Guillot Thomasse, filz naturel et non legitime de maistre Robert de Mari, l'un des enfans de la maison de Mari (2), et de une des chamberières dud. hostel nommé Thomasse, ainsy qu'il a esté prouvé par devant lesd. esleus et, se mestier est, encore sera prouvé par devant vous, combien que par la production mesmes des tesmoins dud. appellant il est suffisamment prouvé, monstré et congnu. Item, que dudit Thomasse yssi, Richard Thomasse, pere dud. Jehan appellant, auquel Richard fut baillé le nom de Gourmault ou Gormont, a cause de ce qu'il estoit homme de bonne chere qui hantoit et frequentoit les tavernes et compagnies, et a ceste cause luy fut baillé et imposé le non de Gourmault ou Gormont, et estoit a ceste cause appellé en plusieurs compagnies, pour leur aider a passer temps et se esbatoit l'en de luy a ceste cause, et aussi que communeement il se transportoit de boesson, ainsy que lesd. parroissiens inthimés ont deurement et suffisamment prouvé et ensainé et, se mestier est, il sera prouvé par devant vous. Item, que dud. Richard est yssu led. Jehan appellant, lequél, par ce moyen, ne peult avoir aucun droit de noblesse, maiz au contraire est prouvé et monstré sa ruralité et de sesd. predecesseurs, et, pour ceste cause, comme du nombre des contribuables, il a esté assis et imposé esd. tailles".

Quelle créance pouvons-nous accorder à ces affirmations assez scandaleuses ? Il est bien évident que Gourmont n'est pas une variante du mot gourmault, gourmand employée comme sobriquet mais un nom de personne d'une toute autre origine. Il se peut que Richard Gourmont fut "homme de bonne chere" et joyeux vivant, mais cela n'a rien à voir avec son nom. Ensuite, est-il vrai que le fondateur de la famille s'appela

(1) Arch. Calvados, III C, Recherche de Paris (1624), p. 40 : 16 janvier 1493, arrêt de la cour des aides obtenu par led. Raoul, fils de Pierre, contre les parroissiens de Saint-Germain-de-Varreville.

(2) La famille de Mary est parmi les plus anciennes du Cotentin.

Guillot Thomasse ? Dans les deux procédures, il est abondamment répété que l'ancêtre le plus anciennement connu fut inhumé dans l'église de Liesville, devant le maître autel, avec l'épithète suivante : "Cy gist feu Guillaume Gourmont en son vivant escuier". La généalogie de la famille nous montre aussi que de ce Guillot Thomasse partent trois branches : une seule descend de Richard Thomasse dit Gourmont, et, chose étonnante, les deux autres, au lieu du nom de Thomasse, portent également le nom de Gourmont. Lors de l'enquête de 1493, tous les témoins interrogés par Jean du Vergier affirmèrent ignorer cette bâtardise ; ils savaient seulement que le premier Guillaume Gourmont avait épousé Catherine de Mary ; il serait bien étrange de voir un bâtard de Mary s'allier avec une demoiselle de Mary. L'origine illégitime paraît donc très douteuse et semble une invention des paroissiens de Carquebut ; si elle avait été avérée, leurs voisins de Saint-Germain-de-Varreville n'eussent pas hésité à la mettre en lumière lors de leur procès, en 1489. Or, ils ne font reproche aux Gourmont que d'être d'origine étrangère : Raoul Gourmont, grand-père de Raoul de Gourmont, de Carquebut, serait venu d' "oultremer" et de "pays estrange". Ici encore la partie adverse oublie les autres branches et, de plus, son argument est faible : le fait d'être étranger n'empêche pas la noblesse. La famille de Gourmont a-t-elle toujours résidé dans le Cotentin ? Si nous considérons la forme du nom patronymique, nous trouvons qu'il peut se rapporter ou à un nom de personne d'origine germanique contenant la racine -mund (1), ou à un nom de lieu avec mont. Dans la région de Carentan on trouve plusieurs lieux-dits Gourmont, par exemple à Saint-Marcouf (2). Ont-ils donné leur nom à la famille ou l'ont-ils reçu d'elle ? Nous pencherions plutôt pour cette seconde hypothèse. Le nom patronymique Gormont, Gormond, Gourmont, Gourmond (3), se rencontre en d'autres régions de la France, surtout dans l'ouest et particulièrement, semble-t-il, en Poitou et en Saintonge. Nous pouvons citer vers 1137 Geoffroy Gormont (4), témoin à une donation faite au prieuré de Libaud (5) : au XIII^e siècle un autre Geoffroy Gormont (6) figure dans le censier de Chizé (7) ; en 1309 et juin 1310 Me Jean Gormont (8), clerc, établi à Charroux (9) ou aux environs. Guillaume Gormont, de Loudun (10), fit une belle carrière d'officier royal, procureur du roi au bailliage de Touraine en 1335, bailli de Senlis en 1338, prévôt de Paris de novembre 1339 à avril 1349, maître des comptes d'avril 1348 à août 1350, conseiller au parlement en 1354 et 1355, fait chevalier en 1346 (11). Il mourut entre le 26 février 1365 et le 18 avril 1366 (12), il avait épousé Jeanne de Ploermel, fille de Guillaume de Ploermel, procureur du roi au bailliage de Touraine ; leur fille et seule héritière Jeanne Gormont épousa Jean de la Jaille, chevalier (13). Vers 1341-1342 un autre Guillaume Gormont, chevalier de la sénéchaussée de Saintonge (14), possédait des biens dans la région de Tonnay-Boutonne (15). En juin 1353 Jean Gormont, écuyer, de la

(1) On trouve Gourmont comme nom de personne dans certaines chansons de geste : Isambard et Gormond.

(2) Gourmont, comm. de Saint-Marcouf, cant. de Montebourg, arr. de Cherbourg.

(3) Au XV^e siècle le nom est presque toujours écrit Gourmont, mais déjà paraît la tendance à écrire de Gourmont, qui triomphera au XVI^e siècle.

(4) Cartulaire du prieuré de Libaud dans Archives historiques du Poitou, t. I, 1872, p. 57.

(5) Comm. de La Réorthe, cant. de Sainte-Hermine, arr. de Fontenay-le-Comte, Vendée.

(6) A. Bardouet, Etat du domaine du comte de Poitou à Chizé dans Archives historiques du Poitou, t. VII, 1878, p. 82.

(7) Chizé, cant. de Brioux-sur-Boutonne, arr. de Niort, Deux-Sèvres.

(8) Beugnot, Les Olim, t. III, Paris, 1844, p. 467, et P. Guérin, Recueil de documents concernant le Poitou dans Archives historiques du Poitou, t. XI, 1881, p. 74.

(9) Charroux, arr. de Montmorillon, Vienne.

(10) Loudun, arr. de Châtellerauld, Vienne.

(11) G. Dupont-Ferrier, Gallia Regia, t. 4, n° 16472, t. 5, n° 20761 et t. 6, n° 22269 et 22270 ; P. Guérin, op. cit. dans Archives historiques du Poitou, t. XIII, 1883, p. 179-180 ; Arch. nat., P 2631, fol. 630.

(12) Arch. nat., X 1c 17, n° 130 et n° 131.

(13) Voir ci-dessus n. 11 et 12.

(14) Voir ci-dessus n. 11.

(15) Tonnay-Boutonne, arr. de Saint-Jean-d'Angély, Charente-Maritime.

sénéchaussée d'Anjou et du Maine, compromis dans une mauvaise affaire de viol, obtint des lettres de rémission (1). En juillet 1420 Pierre Gourmont était receveur général des finances du royaume (2). À côté de ces nobles ou officiers royaux on trouve aussi des personnages de moindre importance comme Jaquet Gormont qui en novembre 1369 impétra des lettres de rémission (3) à la suite d'une rixe arrivée à Montreuil-sous-Bois; ou Jean Gourmond (4), tuilier aux environs de Saint-Maixent en 1348 (20). Ces quelques références donnent quelque crédit à une origine étrangère des Gourmont de Normandie, peut-être sont-ils venus du Poitou, mais en 1489 il y avait au moins un siècle qu'ils étaient établis dans le Cotentin et il était difficile de les considérer comme des étrangers. Il était donc bien difficile d'affirmer avec certitude l'extraction bâtarde ou étrangère des Gourmont. La cour des aides de Normandie jugea, sans doute, ces deux accusations mal fondées et maintint les Gourmont dans leur noblesse. D'ailleurs, un autre argument peut sembler susceptible d'éclairer l'opinion des magistrats : les Gourmont de Carquebut et de Saint-Germain-de-Varreville avaient des cousins du même nom : les Gourmont de Gouberville et de Saint-Samson qui, eux, ne furent jamais inquiétés et portèrent sans difficulté aucune leur titre d'écuyers. Ils se reconnaissaient proches parents des litigeants ; ils témoignèrent en leur faveur et leur prêtèrent des pièces utiles à leur défense.

Il fallait pourtant un motif valable pour permettre aux paroissiens d'intenter une action ; il existait, Pierre Gourmont, père de Raoul, et Jean Gourmont, père de Richard avaient été assujettis à la taille. Le fait n'est pas contestable. Raoul lui-même le reconnaît et voici l'explication qu'il en donne ; son père a dérogé : "se, en aucunes années, sond. pere Pierre avoit contribué aux tailles en lad. parroisse de Varreville, feust à cause des guerres et hostillitez du temps de l'occupation des Angloys, eu quel temps il eust marchandé, sans soy voulloir denommer noble pour estre asubjecti a faire ou mener guerre avec lesd. Angloys contre la couronne de France" ; il est vrai que, quelques lignes plus loin, il cherche à prouver que ni son père ni lui n'ont dérogé : "Item, et a ce que partie dient que led. impetrant et son pere ont vescu rurallement, esté asseeurs et collecteurs de la taille en lad. parroisse a leur tour et que led. impetrant a esté, comme du tiers estat ou rural, esleu pour servir le roy Loys deffunct, que Dieu absoille, c'est assavoir comme franc archier ou hallebardier, et cependant sond. pere paioit taille, respond que, sauve reverence, sond feu pere ne luy n'ont esté asseeurs ne collecteurs de taille en lad. parroisse, ne ailleurs, par especial led. qui parle, et quant si - ce que non - ce ne leur devoit ou doit estre imputé, puisqu'ilz en sont relevez. Et au regard d'avoir esté hallebardier ou archier, peult bien estre et est vray que, eu temps du feu roy Loys, que monseigneur d'Estelan (6) estoit bailli de Rouen et oult charge de grand nombre de gens de guerre tant deça que dela la rivière de Saine, icellui bailli prenoit en sad. ordonnance des gens nobles pour servir aux gages du roy et, entre les autres, olt a sa compaignye Regnault et Guillaume ditz de Vatonne, escuiers, freres, Denis et Jehan ditz les Desmeslez, aussi escuiers, et plusieurs autres, lesquelz n'ont point derogance, mais, en ce faisant, avoient esté quictes de service d'ost". Il n'en reste pas moins qu'à peu près sûrement les Gourmont de St-Germain-de-Varreville avaient dérogé, - le fait de marchander était suffisant pour cela, - et ce qui le prouve d'une façon encore plus éclatante c'est que Pierre Gourmont obtint des lettres de dérogeance le 22 novembre 1480. Pour les Gourmont de Carquebut, nous savons qu'en 1469, lors de la recherche de Montfaut, ils furent compris parmi les non nobles et assis à la taille (7).

Quelle nécessité poussa ainsi la famille de Gourmont à abandonner ses titres ? Raoul nous explique que son père ne voulut pas combattre dans les rangs anglais. C'est

(1) Arch. nat., JJ 81, n° 879.

(2) Bibl. nat., ms. fr. 27861, P.O. 1327, dos. 21105, n°2.

(3) Arch. nat., JJ 100, n° 274.

(4) Arch. nat., JJ 179, n° 56.

(5) Saint-Maixent, arr. de Niort, Deux-Sèvres.

(6) Guillaume Picart, sire d'Estelan, fut bailli de Rouen de 1479 au 4 octobre 1483.

(7) A. Descocqs et abbé Hulmel : La recherche de Montfaut (1463), dans Revue de l'Avranchin, t. XXIII, p. 49 : non nobles de l'élection de Carentan, sergenterie de Sainte-Marie-du-Mont, "Jean Gormont, de Carquebut, Jenot Gormont, son frère, dudit lieu".

peut-être vrai ; mais, alors, pourquoi cette dérogeance consentie dura-t-elle après le recouvrement de la Normandie ? Une autre explication s'impose : c'est l'appauvrissement de la famille, conséquence des guerres, qui obligea ses membres à déchoir de leur noblesse, à se faire marchands, et c'est seulement après avoir redoré leur blason dans le commerce qu'ils impétrèrent des lettres de dérogeance. D'ailleurs, ces revers de fortune avaient dû atteindre d'autres Gourmont que ceux de Varreville et Carquebut ; Raoul Gourmont de Saint-Samson et son père furent avocats, et ne voyons-nous pas ceux de Gouberville émigrer à Paris, où ils fondèrent une dynastie d'imprimeurs ?

L'histoire des Gourmont au XV^e siècle reflète les malheurs de la petite noblesse appauvrie et diminuée par la Guerre de Cent Ans. Certains de ses membres ont pu résister à la dureté des temps ; d'autres disparurent dans la paysannerie ou le menu peuple des villes et firent place aux bourgeois et aux paysans enrichis que la charte des francs-fiefs vint anoblir. La famille de Gourmont, vaille que vaille, traversa la crise et se redressa ensuite peu à peu ; ses membres remplirent des charges de magistrature ou portèrent les armes et, pendant tout l'Ancien Régime, tinrent une place très honorable dans la noblesse de Normandie.

Michel le Pesant
Conservateur aux
Archives Nationales



LES GOURMONT DANS LES RECHERCHES DE NOBLESSE

I - RECHERCHE DE MONTFAUT 1463

C'est le 1er janvier 1463 que Louis XI adressa à Raymond Montfauq, général des monnaies en Normandie, une commission pour y rechercher les usurpateurs de la noblesse. Cette recherche se termine en février 1464. Celle-ci excita beaucoup de réclamations et de plaintes et le Roi révoqua sa commission et déclara nul le rôle par lui dressé et qui comprenait environ mille nobles et seulement trois cents non nobles.

Malgré l'annulation justifiée de Louis XI, la recherche de Montfaut fut plusieurs fois publiée et la plus complète est, semble-t-il, celle de Labbey de la Roque en 1818-1824

Election de Carentan - Renvoyés:

"Ceux qui ne sont point trouvés nobles, ni extraits de noble lignée, s'ils ne le vérifient, lesquels ont été assis à taille pour la dite année"

Sergenterie de Sainte-Marie du Mont:

p.78 11-Jean Gourmont, Carquebu

12-Guillaume Gourmont, son frère

note page 127: n° 11 et 12: ce Guillaume est nommé Jeanot dans les exemplaires de Mathan et de Cairon. Raoul Gourmont, fils Pierre, de Saint-Germain de Varreville, serg. de Sainte-Mère Eglise, él. de Carentan, fut maintenu par arrêt des Aides du 18 juillet 1493. Richard, fils Jean, dudit Carquebu, fut maintenu par semblable arrêt du 26 février suivant.

II - RECHERCHE DE 1576 - ELECTION DE VALOGNES

"Etat des personnes nobles et usant du privilège de la noblesse en l'élection de Valognes, fait et dressé en 1576 par nous Pierre Potier, Jean Pinard et Gratian Dancel, élus en ladite élection..."

Joganville "Richard Gourmont use dudit privilège et ses prédécesseurs n'ont payé taille, suivant que l'ont attesté les paroissiens, qui n'ont d'autre connaissance de leur privilège"

Martinvast "Jean Gourmont que lesdits paroissiens ont dit s'être habitué en ladite paroisse, depuis 20 ans, où il a vescu noblement, ne pouvant aultrement parler de sa noblesse"

(N.M.D., volume 16 pages 57 et 74)

III - RECHERCHE DE ROISSY 1599

Cette recherche de noblesse fut effectuée par Jean-Jacques de MESME chevalier, seigneur de ROISSY, conseiller du Roy en ses conseils d'état et privés, maître des requêtes ordinaires de son hôtel en 1598 et 1599. (cf. Revue Cath. de Normandie, nov.1916 et suiv.)

- p. 68 Christophe de Gourmont, fils sousagé de Jean, demeurant à Joganville, en la serg. de Pont-l'Abbé, veu ses titres jouira.
- p. 74 Gilles de Gourmont, sieur de Courcy, fils de François, demeurant à Querquebu, serg. de Ste Marie du Mont, élection de Coutances, veu ses titres jouira.
- p. 91 Thomas et Martin de Gourmont, cousins, demeurant à Saint-Germain de Varreville, serg. de Ste-Mère Eglise, élection de Carentan, veu leurs titres jouiront
- p.115 Jean, Colas, Antoine et Charles de Gourmont, frères, demeurant à Turqueville, serg. de Ste-Mère Eglise, élection de Carentan, ledit Antoine à Beuzeville et les deux autres à Varreville, même élection et sergenterie, veu leurs titres jouiront. (*)

* Ces quatre Gourmont n'ont pu jusqu'alors être identifiés.

IV - RECHERCHE DE PARIS 1624

"Généalogies baillées à MM. les commissaires du règlement des Tailles de ceux qui se prétendent nobles en l'élection de Carentan, en 1624, par Mathieu PARIS" - Mathieu de Pâris était intendant de la généralité de Caen dès l'année 1623.

sources - B.N. fonds français, Ms fr 32.314 (ms de 388 feuillets, copie aimablement communiquée par M. Durand de Saint-Front): f° 135, 136, 169 et 199

- N.M.D. 1911-1912-1913 (tome 29 et 30 (Hippolyte Sauvage)
29e volume, page 55 Carentan
30e volume, pages 50 et 51 Saint-Lô

V - RECHERCHE D'ALIGRE 1634-1635

Olivier d'ALIGRE, sieur de la Rivière, conseiller du Roi en ses conseils, et Jean Cardine, sieur de Lagny (?), trésorier général des Finances à Orléans, furent députés par Sa Majesté pour le régallement des tailles en la généralité de Caen.

élection de Carentan:

- n° 35 p.6 - Vu les titres présentés par Robert de Gourmont, écuyer, sieur des Fontaines et du Tronc, baron de Gyé, lieutenant-général à Carentan, tant pour lui que pour Charles, chevalier de Malte, sont de la paroisse de Carentan; enfants de Charles, fils Marin, fils Pierre de Gourmont, écuyer, sieur des Fontaines, jouiront.
- n° 70 p.13 - Vu les titres produits par Jacques de Gourmont, écuyer, sieur de Courcy, paroisse de Carquebut, élection de Carentan, fils Gilles, fils François, fils Raoul, fils Jean de Gourmont, écuyer, sieur de Saint-Samson, jouira.
- n° 83 p.14 - Vu les titres présentés par Charles de Gourmont, écuyer, tant pour lui que pour Charles et Thomas ses neveux, de la paroisse de Saint-Germain de Varreville, lesdits Charles et Thomas enfants de Raoul, lesdits Charles et Raoul enfants de Thomas de Gourmont, écuyer, jouiront.
- n° 86 p.15 - Vu les titres présentés par Louis de Gourmont, écuyer, tant pour lui que François, Jean prêtre, Martin prêtre, Robert, Thomas et Jullien, frères, fils Martin, et pour Michel et Georges fils Richard, lesdits Richard et Martin frères enfants de Richard fils Raoul, fils de Pierre de Gourmont, écuyer, jouiront.

élection de Valognes: (8.11.1634)

- n° 13 p.37 - Vu les titres présentés par Christophe de Gourmont de la paroisse de Joganville, élection de Valognes, fils Jean, fils Richard, fils Richard, fils Guillaume, fils Pierre de Gourmont, écuyer, jouira.
- n° 44 p.43 - Vu les titres présentés par Jean, Nicolas de Gourmont, frères, demeurant en la paroisse de Gonnevillle, élection de Valognes, enfants de Raoul, fils Richard, fils Raoul de Gourmont, écuyer, jouiront.

VI - RECHERCHE DE CHAMILLART 1666

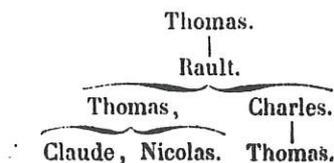
"Noms, surnoms et demeures des nobles de la généralité de Caen, certifiés et trouvés tels par nous, Guy Chamillart, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son Hostel, intendant de justice, police et finances, commissaire député par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en la province de Normandie, généralité de Caen, ensemble pour l'exécution de l'arrest du Conseil d'Etat du 22e de mars 1666 et autres ensuivants pour la recherche de la noblesse et usurpateurs de la qualité noble, renvoyés payer taille en ladite généralité, par paroisses, sergenteries et élections suivant la commission du 30 avril audit an, cy-après insérée: "Louis, par la Grâce de Dieu, Roy de France..." (Bibl. Nat. Ms Fr. 32.333)

Gui Chamillart était aidé de "quatre gentilshommes où il n'y eut rien à reprocher tant pour leur noblesse que pour leur vie et moeurs, qui furent Guillaume Hebert, écuyer, sieur de Brunville, Jean d'Auxais, écuyer, Pierre de la Rivière, écuyer, et Michel Suhard, écuyer, sieur de Loucelles, avocat du Roy à Bayeux, qui tous les quatre furent présents à ladite recherche et l'assistèrent aux procès-verbaux des titres de noblesse présentés par les nobles de ladite généralité"

(Edition du Buisson de Courson - Caen - H. Delesques)

GOURMONT (de).

Portent: *d'argent, au croissant de sable; au chef de gueules, chargé de trois roses d'or.*



Claude, Nicolas et Thomas de Gourmont, E^{rs}, demeurant en la paroisse de St-Germain-de-Varreville, serg. de Ste-Mère-Eglise, élect. de Carentan, 27, 26 et 23 ans; — R. R.

Thomas épousa D^{lle} Simonne Tronchey (?) (peut-être Troussey).

Rault, D^{lle} Anne Fauvel, en 1600.

Charles, D^{lle} Adrienne Morin, en 1629.

Thomas, fils dudit Rault, D^{lle} Scholastique Fauvel, en 1625.

Nicolas, D^{lle} Élisabeth Le Hartel, en 1659.

Marin.
|
Charles.
|
Robert.

Hervé, Robert.

Hervé de Gourmont, E^r, seigneur et patron de Cyé, 29 ans; — Robert, chevalier de Malte, R. R., vicomté et serg. de Carentan.

Robert, fils Charles, épousa D^{lle} Charlotte d'Anneville.

François.
|
Gilles.
|
Jacques.
|
Guillaume.

Guillaume de Gourmont, E^r, sieur de Courcy, demeurant en la paroisse de Carquebut, serg. de Ste-Mère-Église, élect. de Carentan, 36 ans; R. R.

François épousa D^{lle} Thomasse Hiérosme (?), en 1553.

Gilles, D^{lle} Françoise de Gourmont, en 1598.

Richard.
|
Martin
|
François
|
Laurent.

Laurent de Gourmont, E^r, sieur du Mesnil, demeurant en la paroisse d'Angoville-au-Plain, serg. de Ste-Marie-du-Mont, élect. de Carentan, 30 ans; R. R.

François, fils Martin, épousa D^{lle} Laurence Sursel (?) (plutôt Suhard), en 1637.

Laurent, D^{lle} Marie Noblet (?) (plutôt Le Noble), en 1660.

Richard.
|
Martin.

Richard, Robert.
| |
Michel. Robert.

Michel de Gourmont, E^r, sieur de Habus (?), 60 ans, demeurant en la paroisse de St-Marcouf, serg. du Pont-l'Abbé, élect. de Valognes; — Robert de Gourmont, E^r, 7 mois, de la paroisse de Varreville, serg. de Ste-Mère-Église, élect. de Carentan; — R. R.

Martin épousa D^{lle} Perrine Hüe, en 1576.

Richard II, D^{lle} Marie de Brix, en 1605.

Robert I^{er}, D^{lle} Scholastique Maurice (?) (plutôt de Saint-Maurice), en 1660.

Michel, D^{lle} Renée Dursus, en 1620.

VII - EDIT DE NOVEMBRE 1696

Ce n'est pas une Recherche de noblesse. Cet Armorial Général de France fut avant tout une mesure fiscale de Louis XIV: les particuliers payèrent 20 livres et les communautés et villes 50 livres pour l'enregistrement de leurs armoiries.

Quand les particuliers ne se présentaient pas au bureau d'enregistrement par suite de maladie ou d'absence, des armoiries leur étaient attribuées d'office.

Cet armorial de 1696 doit donc être toujours consulté avec grande prudence. Il n'en constitue pas moins un très intéressant inventaire des personnes notables de France à la fin du XVIIe siècle.

Sources: Armorial Général de France, Généralité de Caen, publié par G.A. Prévost, 2 vol., Rouen Lestringant, et Paris Picard, 1913

- Tome I: p.39 n°24 Pierre de Gourmont, écuyer
p.45 n°80 Robert de Gourmont, écuyer, sieur de Laval
p.52 n°138 Feu Antoine de Gourmont, écuyer
p.54 n°159 Guillaume de Gourmont, écuyer, sieur de Courcy
p.62 n°214 Catherine Bréard, veuve de Pierre-Michel de Gourmont, écuyer, sieur du (de) Habut) "d'azur à un asne d'argent".
- Tome II: p.172 n°56 Suzanne de Gourmont, veuve de Simon de la Ferrière, écuyer, sieur de Saint-Martin de Varreville "de gueules à une gourde d'or"
p.174 n°74 Anne Bérot, veuve de Thomas de Gourmont, écuyer, sieur de la Hougue "d'azur à une molette d'argent, coupé d'or à une croix pattée de sable"
p.176 n°92 Barbe Lucas, veuve d'Antoine de Gourmont, écuyer, sieur de Saint-Marcouf "d'azur embrassé à senestre d'or, coupé d'argent à un cloud de sable"
p.179 n°116 Catherine Bréard, veuve de Pierre-Michel de Gourmont "d'or à une tierce d'azur, coupé de sable à une larme d'argent"
p.180 n°124 Suzanne de Gourmont, veuve de Simon de la Ferrière, écuyer, "d'azur à une barre d'argent, coupé d'or à une merlette de sable"

GENEALOGIE

Principales Branches et Rameaux

